

INVESTIR DANS DES SOLUTIONS RÉPONDANT AU DÉFI DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La stratégie Climate Impact

UNIVERS D'ENTREPRISES INTERNATIONALES

Tous secteurs confondus, dont au moins la moitié des revenus perçus provient de solutions pour :



faire face
aux conséquences
du changement climatique



lutter contre
les émissions de gaz
à effet de serre

UNE RÉPONSE À LONG-TERME
AUX DÉFIS
ENVIRONNEMENTAUX

ÉVALUATION DES ENTREPRISES SUR LA BASE DE CRITÈRES

FINANCIERS

EXTRA-FINANCIERS
DONT ESG¹

CONSTITUTION
D'UN PORTEFEUILLE
D'ACTIONS

POURQUOI INVESTIR ?



Impact environnemental
démonstrable



Potentiel de croissance attendu
du secteur de l'environnement



Expertise
des équipes de gestion



Potentiel de
performance des fonds²

2. Il n'y a aucune garantie
d'atteindre l'objectif de performance

1. ESG = Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

CREATIVE SERVICES BNPP AM - 2023 - P2307065

BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA est une société de gestion agréée suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et un gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs agréé suivant la loi du 12 juillet 2013 supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous les n° S00000608 et A00000763 respectivement, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B27605, et son site web : www.bnpparibas-am.com (ci-après la « Société »). Cette publicité a été rédigée et est publiée par la société de gestion de portefeuille. Les opinions exprimées dans cette publicité constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Avant de souscrire, l'investisseur doit lire la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC), disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la distribution et/ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com. Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs un résumé des droits des investisseurs en français. BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable. « L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability

INVESTIR DANS DES SOLUTIONS RÉPONDANT AU DÉFI DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La stratégie Climate Impact

LES RISQUES SONT LES SUIVANTS :

Les placements en **actions** sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché.

Par ailleurs, ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme. Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

Les investissements réalisés sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur placement.

Risque de liquidité : ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment souhaité en raison d'un manque d'acheteurs.

Risques liés au Shanghai – Hong Kong Stock Connect : ce risque est lié aux titres qui sont négociés ou compensés via le Stock Connect. Le programme Stock Connect est soumis à une limitation sous la forme de quota qui peut ponctuellement restreindre la capacité du fonds à investir dans des « China A-Shares ». Par ailleurs, le programme Stock Connect est neuf par nature, les réglementations n'ont donc pas encore été éprouvées et il n'existe aucune certitude quant à leur application, ce qui peut influencer sur la capacité du fonds à faire valoir ses droits et intérêts sur les « China A-Shares ». Enfin, les investissements du fonds dans des « China A-Shares » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Risque lié à la prise en compte de critères ESG : l'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.